

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le dix février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers :            en exercice        11  
   présents            8  
   votants            10

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE et Nadine VERNEY

Pouvoir : Brigitte ARNAUD à Valérie MARTINET, Bruno AVEQUE à Eric DOURNON

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

**Objet : Fleurissement de la Commune de Vaujany – Lot n°2 « Massifs » :  
   approbation de l'avenant n°1 au marché**

Par délibération du 6 mars 2020, le Conseil municipal a attribué le marché pour le fleurissement de la Commune de Vaujany – Lot n°2 « Massifs » à la SARL VERNEIN MICHEL, Centr'Alp – Zone Industrielle – 38430 MOIRANS, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable trois fois et pour un montant maximum de commandes fixé à 80 000 € HT (pour la durée totale du marché).

Monsieur le Maire informe le Conseil que la SARL VERNEIN MICHEL a été rachetée par la SAS VINCENT JARDINS.

Dans ce contexte, il est nécessaire de passer un avenant n°1 au marché afin d'acter du transfert du marché à la SAS VINCENT JARDINS, Centr'Alp – Zone Industrielle – 38430 MOIRANS.

Par ailleurs, le marché arrivant à échéance en mars 2024, le fleurissement pour la saison d'été 2023 sera le dernier bon de commande émis par la Commune dans le cadre de ce marché.

Compte-tenu de l'inflation et afin de répondre aux besoins estimés par la Commune pour la saison d'été à venir, il est proposé de porter le montant maximum de commandes du marché à 95 000 € HT.

Une nouvelle consultation sera lancée durant le courant de l'année 2023 afin de renouveler les marchés pour le fleurissement de la Commune (lots Jardinières et Massifs).

Le projet d'avenant n°1 actant de ces éléments est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Décide de valider l'avenant n°1 au marché pour le fleurissement de la Commune de Vaujany – Lot n°2 « Massifs » qui acte le transfert du marché à la SAS VINCENT JARDINS, Centr'Alp – Zone Industrielle – 38430 MOIRANS.
- Fixe le nouveau montant maximum de commandes pouvant être passées dans le cadre du marché à 95 000 € HT.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 61521 du budget communal 2023 ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature de l'avenant n°1 à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire

Yves GENEVOIS

